



Algodystrophie du membre superieur droit

Par **RUDFI**, le **18/09/2017** à **14:11**

Bonjour, rnsuite a une bursite sous deltoïdienne, une aggravation de mes douleur c'est étendu a l'intégralité du bras (de l'épaule au doigt) . après une scintigraphie il m'a été diagnostiquer un syndrome d'algodystrophie . reconnu en maladie professionnelle j'ai été reçu par la sécurité social pour un contrôle. le médecin chef de la secu m'as dit qu'il fallait que j'envisage de changer de profession. étant en soins 3 fois par semaines en hôpital de jour rnje suis plâtrier peintre et j'ai 40 ans j aimerais savoir quelle serrait la fourchette du taux d'invalidité en MP pour ce type de maladie. je suis un peu dans l'inconnu car je suis en arrêt depuis décembre 2016 et mon état ne fait que de s'empirer. (douleur la journée épaule coude poignet et doigt et je suis réveiller par la douleur toute les nuits entre 1 et 3 heures du matin avec aucune possibilité de me rendormir)rnmerci par avance de votre réponsernrudfi

Par **wolfram2**, le **19/09/2017** à **22:19**

BonsoirrnMon épouse a été victime d'une même atteinte.rnLe Pb est que l'invalidité est susceptible de revenir à une certaine mobilité donc évolutive et ne devrait pas pouvoir être fixée définitivement.rnFaites vous renseigner sur un médecin spécialisé dans le conseil pour présenter votre dossier à la commission de réforme. C'est ce que j'ai fait à l'époque et j'ai depuis été largement remboursé du prix de la consultation (chère sur le moment). rnMais c'était en 1985 et depuis le brave homme ne doit plus avoir de douleurs.rnwolfram

Par **BrunoDeprais**, le **19/09/2017** à **22:30**

Bonsoir
Je ne vois pas trop la relation entre une bursite et de l'algodystrophie.
Il n'y a pas que les plâtriers qui peuvent être atteints d'algodystrophie.
Je crois bien qu'il ne va pas falloir vous attendre à un taux d'invalidité vous permettant d'arrêter de travailler.
Une reconversion professionnelle devrait vous être d'avantage profitable sur un plan financier.
En tout cas, bon rétablissement pour l'algodystrophie, car c'est un peu long à guérir malheureusement.

Par **eozen**, le **20/09/2017** à **09:14**

Bonjour,
J'ai eu plein de problèmes à l'épaule dominante droite depuis 1996 dont une fracture de la tête humérale qui a provoqué une algo-neuro-dystrophie et 4 très graves infections nosocomiales.
Actuellement j'ai un ciment antibiotique non fonctionnel à la place de la tête humérale depuis 1999.
Mon épaule n'est absolument pas fonctionnelle et reste douloureuse.
N'étant pas en maladie professionnelle mais de "droit commun", puis-je faire quand même reconnaître mon fort taux de handicap et dans l'affirmative comment?
Merci d'avance pour votre aide.

Par **RUDFI**, le **22/09/2017** à **09:44**

merci pour vos reponse